



Géoportail



Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) donne accès aux réglementations d'urbanisme des territoires.

Il permet à chaque citoyen de :

- Localiser son terrain.
- Faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions d'urbanisme qui s'y appliquent.
- Consulter directement en ligne tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune ou de l'intercommunalité).
- Connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain.
- Télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format .pdf).
- Afficher en superposition des couches d'information (sélection des prescriptions du règlement d'urbanisme, fond cadastral, photo aérienne, etc.).
- Créer et diffuser sa propre carte grâce aux outils de dessin (prescriptions à représenter, outils de dessin).

Liens utiles

[GEOPORTAIL](#)